



Communiqué de l'Association des bibliothécaires français (ABF)

Jeudi 26 octobre 2000

Trois membres du Bureau national de l'Association des bibliothécaires français (Gérard Briand, président ; Jean-Loup Lerebours, vice-président ; Jean-François Jacques, secrétaire général) ont été reçus à leur demande le mercredi 25 octobre 2000 en fin d'après-midi par Madame Catherine Tasca, ministre de la Culture et de la Communication, assistée de ses conseillers, M. Ladousse, M. Jean-Sébastien Dupuit, directeur du livre et de la lecture, Mme Véronique Chatenay-Dolto, directrice adjointe du livre et de la lecture.

L'ABF enregistre avec satisfaction :

- que Mme la ministre a fait part de son accord avec les missions des bibliothèques publiques telles que les définit l'ABF ;
- que les annonces reprises dans Le Monde et dans Livres-Hebdo, d'un plafonnement des remises consenties par les librairie aux bibliothèques et d'un versement au titre du droit de prêt de 10 francs par inscrit et par an au profit des auteurs ne sont que des pistes de travail et nullement des décisions de Mme la ministre.
- que Mme la ministre entend continuer ses rencontres bilatérales puis multilatérales jusqu'à la fin de l'année 2000 pour présenter avant la fin de cette année 2000, un dispositif global qui lui-même sera encore soumis à discussion jusqu'en 2001, l'objectif de Mme la ministre étant que les décisions qu'elle prendra alors puissent se traduire dans le budget 2002.

L'ABF a réaffirmé pour sa part :

- que l'accès gratuit des citoyens à l'information grâce aux bibliothèques publiques doit être un objectif global pour toutes les parties prenantes et doit être garanti par une loi sur les bibliothèques.
- que l'amélioration de la situation matérielle et morale des auteurs est parfaitement légitime mais qu'elle ne peut reposer sur un effort exclusif des bibliothèques publiques territoriales, de leurs inscrits ou des collectivités dont elles dépendent.

- que l'hypothèse d'un droit de 10 francs par an et par inscrit n'est légitime que si elle est prise en charge exclusivement par l'Etat car dans le cas contraire ce serait pénaliser les collectivités publiques qui ont fait et qui font le plus d'efforts pour le développement de la lecture publique.

L'entretien étant long et fructueux, l'ABF ne peut pas dans ce communiqué, rendre compte de l'intégralité des échanges. Elle remercie les représentants des médias qui ont répondu à son invitation ce jour et qui rendront compte eux aussi de cette rencontre.